



# CHIENS DE TROUPEAUX

## La FORMATION des éleveurs au DRESSAGE et à l'UTILISATION du CHIEN proposée par les moniteurs agréés par l'INSTITUT de l'ELEVAGE

Une action « Chiens de troupeaux », mise en place par convention avec le Ministère de l'Agriculture, est conduite depuis 1983 par l'Institut de l'Élevage. Elle a connu, depuis sa mise en place, un développement rapide et important. Ce succès peut s'expliquer par les évolutions que les éleveurs (bovins, ovins ...) ont vécu depuis près de 10 ans : les orientations et les contraintes de marché ont changé, le nombre d'animaux par exploitation et par U.T.H. a augmenté, la main d'œuvre dans le même temps a diminué, la valorisation par les troupeaux des surfaces en herbe s'est accrue. Parallèlement, les éleveurs ont montré un intérêt croissant pour les chiens de troupeaux dont ils attendent une aide sûre et efficace.

Il s'avère qu'un chien de troupeaux bien éduqué et bien dressé peut rendre de multiples services en élevages bovins, ovins, caprins : lors de déplacements, de recherches de troupeau, de contention ou de tri d'animaux ...

Lors de ces manipulations, qui peuvent parfois être délicates voire dangereuses, la présence active d'un chien de troupeaux répondant parfaitement aux ordres de son maître, est très appréciée car d'une grande efficacité. **Le chien peut alors être considéré comme un véritable « auxiliaire » de travail.**

Pour arriver à ce résultat, l'éleveur se doit d'être particulièrement vigilant :

- lors du choix du chiot (race et origines) ;
- et au cours des douze premiers mois de la vie du jeune chien, pendant lesquels s'acquière l'éducation et commence la période de dressage.

Pour aider les éleveurs lors de ces périodes clé dont le bon déroulement va conditionner la qualité du travail du chien adulte, l'Institut de l'Élevage propose, depuis 1986, des stages de formation au dressage et à l'utilisation des chiens de troupeaux. Animés par des moniteurs agréés par l'Institut de l'Élevage, ils ont pour objectif de transmettre aux éleveurs-stagiaires une méthode validée d'éducation et de dressage dans le but final d'utiliser correctement et efficacement le chien lors des manipulations des animaux du troupeau.

### ► **Dix formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage**

Adaptée à tous les types de productions animales (bovins lait ou viande, ovins, caprins, avicoles ...), la formation est dispensée sur l'ensemble des départements français par une équipe de **dix formateurs** ayant reçu un **agrément de l'Institut de l'Élevage**.

## ► **Les garanties apportées par l'agrément**

Cet agrément constitue pour les éleveurs-stagiaires et les organismes de formation un gage de sérieux et de qualité. En effet, son obtention, renouvelable chaque année, est soumise à plusieurs conditions visant à garantir un haut niveau de compétences techniques et pédagogiques des formateurs.

La procédure annuelle d'agrément conduit les formateurs à remplir plusieurs conditions, dont :

- Suivre une **formation initiale**, en vue d'obtenir un **agrément initial**. Elle se déroule sur une année et se compose de deux parties :
  - ◆ une partie théorique pendant laquelle les formateurs-stagiaires choisis pour leurs compétences dans le domaine du dressage et leur connaissance de l'élevage suivent quatre modules sur :
    - la connaissance de la cynophilie (2 jours) ;
    - les techniques de base du dressage canin (2 jours) ;
    - les techniques de formation et de pédagogie (6 jours) ;
    - la manipulation et la contention des animaux (2 jours).
  - ◆ une partie pratique sur le terrain en accompagnement des formateurs déjà agréés par l'Institut de l'Élevage pendant leurs formations aux éleveurs. Cette phase permet non seulement de mettre en application les apports théoriques mais aussi et surtout d'acquérir les techniques de formation communes à tous les formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage.

Un agrément initial, venant conclure cette formation est attribué lorsque les moniteurs agréés, les intervenants extérieurs et l'Institut de l'Élevage estiment ensemble, qu'au terme de cette formation initiale, les formateurs-stagiaires sont en mesure d'assurer des prestations de qualité équivalente à celles proposées par les formateurs agréés. Ce n'est qu'à cette seule condition qu'ils sont autorisés à intervenir auprès des éleveurs.

- Participer aux deux **stages annuels de perfectionnement** animés par l'Institut de l'Élevage et réunissant l'ensemble des formateurs agréés pour échanger et travailler sur de nouvelles techniques de dressage et méthodes pédagogiques pouvant être intégrées à la formation aux éleveurs en vue de l'améliorer.
- **Mettre en œuvre les méthodes de dressage et de pédagogie** élaborées et/ou validées par le groupe de formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage et distribuer aux stagiaires le document de formation (guide pratique) édité par l'Institut de l'Élevage.
- Avoir une **activité de formation de 30 jours minimum** par an. On considère qu'en deçà de ce seuil minimal le formateur ne peut assurer une prestation de qualité car il n'a plus la parfaite maîtrise des messages à transmettre aux éleveurs.
- Se soumettre à des **évaluations de la formation par les éleveurs-stagiaires** à partir de documents fournis par l'Institut de l'Élevage et/ou par l'organisme demandeur de la formation. Le document joint de l'Institut de l'Élevage devra être distribué par le formateur aux stagiaires en fin de formation. Les réponses des éleveurs devront être analysées par la personne demandeuse et responsable de la formation. Si plusieurs avis défavorables étaient émis, le formateur ainsi que l'Institut de l'Élevage devront en être informés de manière à pouvoir apporter une explication à cette situation.
- **Ne pas donner lieu à des insatisfactions répétées** formulées par les organismes demandeurs de la formation ou par les éleveurs-stagiaires. L'agrément serait supprimé après le troisième avertissement notifié par écrit, s'il s'avérait que le formateur pouvait être de manière justifiée remis en cause.

Chacun des dix formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage intervient sur une zone géographique qui lui est propre et attribuée après consultation avec les autres formateurs. Les formateurs s'engagent à ne pas intervenir dans un département attribué à un autre formateur sans avoir reçu l'accord préalable de ce dernier.

## ► **Des formations au dressage des chiens de troupeaux proposées aux éleveurs**

### **Principe de la formation**

La formation élaborée et proposée par l'Institut de l'Elevage vise à **transmettre aux éleveurs-stagiaires une méthode simple et efficace d'éducation et de dressage** pour :

- dans un premier temps, apprendre au chien les ordres de base (ou éducation) de manière à avoir un chien parfaitement obéissant ;
- dans un second temps, dresser le chien au travail sur le troupeau.

La formation est basée essentiellement sur la compréhension du comportement particulier d'un chien de troupeau et la valorisation de ses aptitudes naturelles. Elle repose aussi sur une participation active du couple « maître-chien » : l'apprentissage de la méthode repose en effet sur l'acquisition d'exercices pratiques qui sont d'abord exécutés par le formateur puis répétés par les stagiaires et leur chien jusqu'à assimilation parfaite.

### **Déroulement de la formation**

La formation se déroule en général sur quatre jours mais elle peut, selon les besoins des stagiaires, se prolonger de 1 à 3 jours. Un délai de quatre à six semaines est laissé entre deux journées pour permettre à l'éleveur et à son chien d'assimiler les exercices d'éducation et de dressage étudiés durant la formation. Le calendrier des formations permet aux éleveurs-stagiaires de rester motivés et rigoureux dans la méthode de dressage, et de corriger (si besoin) à temps les défauts tout en profitant de la dynamique du groupe pour progresser plus rapidement.

La formation, telle qu'elle est conçue, permet au formateur d'assurer un suivi personnalisé des jeunes chiens pendant les 4 à 8 mois que dure la session et de faire bénéficier aux éleveurs de conseils adaptés. Ce suivi personnalisé n'est réellement envisageable que si le groupe d'éleveurs est de taille raisonnable : entre 8 et 12 participants.

La quatrième journée de formation (ainsi que les journées suivantes lorsqu'elles sont programmées) est dite « de perfectionnement » et est réservée à répondre plus particulièrement aux demandes particulières et personnelles des stagiaires : pour l'un ce sera la montée en bêtaillère, pour l'autre maintenir les animaux dans un coin de la stabulation ...

## ► **Un bilan de la formation réalisé auprès des éleveurs-stagiaires**

Depuis 1988, chaque année sont programmées, sur l'ensemble des départements français, environ 140 formations au dressage et à l'utilisation des chiens de troupeau. Ainsi, à ce jour, près de 10 000 éleveurs ont été formés (soit une moyenne de 1 500 par an). Il s'agit pour près de la moitié d'entre eux d'éleveurs de vaches laitières, pour 22 % d'éleveurs de bovins viande et pour 20 % d'éleveurs d'ovins.

En 1997, une enquête a été réalisée auprès de 176 éleveurs ayant participé à la formation entre 1989 et 1996 afin d'en faire un bilan objectif et concret.

Les objectifs de gain de temps, d'amélioration des conditions de travail et d'économie de main d'œuvre espérés par les éleveurs avant de s'investir dans le dressage d'un chien ont été atteints chez 83 % des éleveurs ayant suivi la formation. Pour 88 % des stagiaires, les exercices proposés et travaillés au cours de la formation ont parfaitement répondu à leurs besoins ressentis sur l'exploitation. Aussi, les journées de formation sont-elles bien adaptées et répondent aux attentes des éleveurs.

Près de 92 % des stagiaires ont constaté une évolution du niveau de dressage de leur chien en cours de formation, montrant ainsi que les méthodes enseignées et appliquées par les formateurs agréés par l'Institut de l'Elevage sont d'une part efficaces mais aussi à la portée de tous. Cette réussite s'explique aussi, selon ces éleveurs, par le fait que les moniteurs soient sérieux, compétents et disponibles.

Les éleveurs auraient souhaité, à 82 %, voir le stage se prolonger de 1 ou 2 journées dans le but de se perfectionner ou de travailler des manœuvres précises et utiles sur leur exploitation.

Enfin, 98 % des stagiaires encouragent d'autres éleveurs à utiliser un chien. Ce premier conseil s'accompagne d'un deuxième : celui de participer à la formation « Chiens de troupeaux » proposée par l'Institut de l'Elevage pour son sérieux, son efficacité et son ambiance détendue.

## ► **Le programme type d'une formation de quatre jours**

### **Premier jour : Apports théoriques et phase d'éducation**

#### **Le matin en salle : Apports théoriques**

- Les qualités du chien de troupeau : races bergères, origines, aptitudes naturelles ;
- Le choix du chiot : choix de la souche et choix dans la portée ;
- Le logement du chien ;
- L'alimentation du chien ;
- L'hygiène et les soins à apporter au chien ;

#### **Education de base**

- Le collier et l'apprentissage de la laisse ;
- Le nom du chien et les ordres de base : « Au pied », « Stop », « Couché », « Pas bougé ».

#### **L'après-midi sur un lot d'animaux : application des apports théoriques**

- Exercices d'éducation de base réalisés par le moniteur puis exécutés par chaque stagiaire avec son chien ;
- Observation par le moniteur du comportement de chaque chien face à un petit lot d'animaux pour appréhender les aptitudes naturelles du chien.

### **Deuxième jour : La phase de dressage**

#### **Sur un petit lot d'animaux contenus dans un parc**

- Mise en pratique des ordres de base travaillés en 1<sup>ère</sup> journée au contact d'un troupeau ;
- Explication du fonctionnement du chien en position « Midi - Six heures » ;
- Apprentissage des ordres de direction : « A droite » et « A gauche ».

### **Troisième jour : La phase de dressage**

#### **Sur un petit lot d'animaux contenus dans un parc et en libre**

- Reprise de tous les ordres de base ;
- Reprise des ordres de direction ;
- Travail du chien (directions) sur des animaux en libre.

### **Quatrième jour : l'utilisation du chien sur le troupeau**

#### **Sur un petit lot d'animaux contenus dans un parc et en libre**

- Manœuvres utiles :
  - Recherche et rassemblement du troupeau ;
  - Conduite, déplacement du troupeau, pousser, guider ;
  - Entrée et sortie de parc ;
  - Contenir, garder, trier des animaux ...

## ► **La formation vous intéresse ...**

Pour plus de renseignements concernant la programmation, dans votre département, d'une formation au dressage et à l'utilisation du chien de troupeaux, contacter :

Marie-Catherine LECLERC

Responsable des actions « Chiens de troupeaux »

Institut de l'Elevage – 149, Rue de Bercy – 75595 Paris cedex 12

Tel : 01 40 04 49 81 - Email : marie-catherine.leclerc@inst-elevage.asso.fr

Cette formation entre dans le cadre des attributions du VIVEA.

*Plus qu'un simple compagnon, le chien de troupeaux parfaitement éduqué et dressé devient vite indispensable à l'éleveur tant les services qu'il peut rendre lors des manipulations des animaux sont nombreux. La formation qu'animent les neuf formateurs agréés par l'Institut de l'Elevage propose aux éleveurs d'acquiescer le « mode d'emploi » de leur chien de troupeaux pour que leur collaboration soit optimale et efficace.*